



Caution pas restituée par ma propriétaire

Par **berthe daniel**, le **07/11/2016** à **08:58**

Bonjour,

J'ai fait mon état des lieux le 5 octobre 2016 et ma propriétaire l'a signé RAS mais n'a toujours pas rendu ma caution à ce jour, elle attend de ma part un justificatif comme quoi j'ai payé ma dernière taxe habitation que je viens de recevoir, entre autre.

Je lui ai répondu que ma taxe, je la paye quand je veux même après ma date butoir, et si je prend 10 pour cent ça me regarde, de toute façon les impôts c'est personnel et ils seront payés. Elle menace de ne pas me rendre ma caution, tant qu'elle n'a pas vu le paiement de la taxe habitation.

Merci.

Par **Investirimmobilier**, le **07/11/2016** à **19:45**

Bonjour,

Je suis complètement d'accord avec Janus. Le plus simple est de donner à votre propriétaire votre justificatif de paiement puis il vous remboursera votre dépôt de garantie.

Normalement le délai pour rembourser le dépôt de garantie est de 1 mois s'il n'y a pas de dégât dans le bien et de 2 mois s'il y a des travaux à effectuer.